



Caritas Développement Mbuji-Mayi
14, Avenue Docteur Kalala, Q/ Bonzola C/ De la Kanshi
Mbuji-Mayi, Kasai Oriental, R D Congo
E-mail: caritasdev.mbuji-Mayi@gmail.com

INSTRUCTIONS PORTANT REGLEMENTATION DES OPERATIONS DE CHANGE

Les opérations d'achat des monnaies à la Caritas Mbuji-Mayi sont tenues de respecter les instructions ci-après :

- 1) Les opérations de change doivent faire l'objet d'une demande de paiement soumise à l'autorisation du Coordinateur comme il est d'usage pour tout autre achat de la Caritas.
- 2) Pour toute opération de change, un formulaire approprié doit être rempli, portant les renseignements ci-après :
 - a. La date de l'opération
 - b. Nom de l'échangeur
 - c. Montant à échanger
 - d. Monnaie à échanger
 - e. Monnaie à acheter
 - f. Taux de change
 - g. Montant total de la monnaie achetée
 - h. Signature de l'Agent Caritas chargé de l'opération, celle du témoin choisi en dehors des agents financiers, ainsi que celle du représentant de la maison de change.
 - i. Pour des montants supérieurs ou égaux à 1500\$, la déposition d'un deuxième témoin sera nécessaire.
- 3) Pour des raisons de confiance, de contrôle et de transparence, les opérations de change se feront avec une maison fixe, connue, inspirant confiance et bonne collaboration.
- 4) Au cas où cette maison ne dispose pas de liquidités en suffisance pour satisfaire notre demande, ou bien n'offre plus des meilleurs services à l'avantage de la Caritas, un autre vendeur sera désigné à l'issue d'une concertation avec le chargé de l'opération, l'Auditeur Interne, la comptabilité et la trésorerie.

- 5) Avant toute opération de change dépassant 200\$, une étude du marché devra être effectuée, quelques maisons consultées, celle offrant les meilleurs services et garantissant les meilleures conditions de vente (taux le plus élevé, pas de billets manquant dans les liasses) sera choisie.
- 6) Pour plus de perfection , il est recommandé de choisir une maison professionnelle de change au lieu de contracter ce marché avec les cambistes individuels sans adresse sur ni autorisation de fonctionnement reconnue par l'Etat Congolais
- 7) En cas de difficultés, le personnel chargé des opérations de change devra toujours se référer à la hiérarchie.

Mbuji-Mayi le 20/12/2018

Abbé Alphonse Nkongolo Mulami
Coordinateur de la Caritas